

# Journal



**ENCORP**  
ATLANTIQUE INC

DEPUIS 1992, ENCORP ATLANTIQUE A RECYCLÉ PLUS DE 3,2 MILLIARDS DE RÉCIPIENTS À BOISSON AU N.-B. !

## PRINTEMPS

### NOUVELLE LISTE POUR LE TRI

Une nouvelle liste de tri réduite sera bientôt mise en œuvre! L'approbation récente du contrat de collecte, de transport et du marché des matières par le Conseil d'administration d'Encorp Atlantique permet maintenant la mise en œuvre d'une nouvelle liste rationalisée pour le tri. Les changements entreront officiellement en vigueur en octobre. Ces changements ont été rendus possibles dans le cadre de l'appel récent de propositions (contrats de fournisseur de services) demandant un prix pour une liste de tri fondée sur 8 catégories au lieu de 13 catégories. Après avoir examiné et analysé toutes les propositions, le Conseil a approuvé une nouvelle méthode pour aider les centres de récupération à réduire la quantité de tri des récipients à boisson non alcoolisée. De plus, Encorp permettra de conserver les bouchons sur tous les récipients PET/PEHD. Les exigences touchant les récipients propres et vides demeurent en vigueur.

## TRIAGE

PRODUIT	NO. DE TRI
Canettes d'aluminium	1
Contenants en verre transparent	2
PET - PEHD translucides 	3
Verre - Coloré	4
Cartons à pignon / Berlingots	5
Autre plastiques 	6
Mini-sip et pochettes	7
Canettes d'acier	8

1 avril 2015

**ENCORP**  
ATLANTIQUE INC

## NOUVEAU CONTRAT DE CINQ ANS CONCLU AVEC UN FOURNISSEUR DE SERVICES

Encorp Atlantique a annoncé l'octroi d'un contrat à Gilbert M. Rioux de Grand-Sault, au Nouveau-Brunswick, pour la collecte, le transport et le traitement partiel de ses récipients à boisson non alcoolisée.

« Cet accord conclu avec Gilbert M. Rioux & Fils Ltée nous permettra de réaliser d'autres gains d'efficacité dans notre processus de recyclage, ce qui générera des fonds supplémentaires pour le Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick, a déclaré Pierre Landry, directeur général d'Encorp Atlantique Inc. On accomplira cette tâche principalement par la réduction du nombre de tris entre les types de récipients à boisson non alcoolisée et par d'autres gains d'efficacité cumulatifs. C'est une très bonne nouvelle pour les exploitants de centres de récupération, le programme de gestion des récipients à boisson et le gouvernement provincial. »

En 1992, l'industrie de distribution des boissons non alcoolisées a fondé Encorp Atlantique Inc. à la suite de l'adoption par le gouvernement du Nouveau-Brunswick de la *Loi sur les récipients à boisson*, qui a donné lieu à l'établissement dans la province d'un programme de récupération des récipients à boisson non alcoolisée consignés. Chaque année, Encorp Atlantique gère plus de 160 millions de récipients à boisson non alcoolisée pour recyclage après consommation au Nouveau-Brunswick. Depuis 1992, plus de 3,2 milliards de récipients à boisson non alcoolisée consignés ont été écartés des sites d'enfouissement provinciaux, et plus de 110 millions de dollars ont été générés pour le Fonds en fiducie pour l'environnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

« En décembre 2014, Encorp a lancé une demande de propositions pour des services de transport, de traitement et de gestion des matières et a obtenu un certain nombre de propositions, a dit M. Landry. Nous avons obtenu un grand nombre d'excellentes propositions, et nous avons étudié chacune d'elles avec soin. Nous les avons également confiées pour étude à un comité indépendant. Après ces examens minutieux, nous avons décidé de choisir Gilbert M. Rioux & Fils Ltée. Nous sommes convaincus que notre choix convient à nos exigences actuelles. »

M. Landry a également remercié le fournisseur de services précédent, Heberts Recycling Inc. de Miramichi. « La qualité du service offert par Heberts a été exceptionnelle au fil des ans. Ce facteur a pesé lourd durant nos délibérations, a-t-il dit. Mais au bout du compte, nous avons dû tenir compte des coûts et du bien du système global. Nous continuerons à travailler avec Heberts jusqu'en octobre, date à laquelle le nouveau fournisseur de services commencera son travail à temps plein après une période de transition. Nous espérons travailler avec Heberts de nouveau dans l'avenir. »



**POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :**  
1-877-389-7320 • [www.encorpatl.ca](http://www.encorpatl.ca)  
Région de Moncton : 506.389.7320

**Pauline Nowlan**  
Comptabilité

**Paul Robichaud**  
TI

**Colette Boucher**  
Finances

**Pierre Landry**  
Environnement

**Tim Pidgeon**  
re-centre

**Mario Cyr**  
Assurance  
de la qualité

## ▶ RÉCIPIENTS DE L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Le printemps apporte le meilleur et le pire! Chaque année, nous avons vu dans les centres de récupération de grandes quantités de récipients frauduleux (surtout des bouteilles d'eau) du Québec. Souvent, ces récipients sont même expédiés avec des récipients légitimes. Faites attention aux clients qui apportent de grandes quantités de récipients à boisson, surtout s'ils sont de la même sorte. Aucune consigne n'a été appliquée à ces récipients au Nouveau-Brunswick. Il faut donc refuser les remboursements.



Dans le cas où un centre de récupération est soupçonné d'accepter des récipients frauduleux, Encorp mènera une enquête, présentera son rapport au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du N.-B. et déduira les frais de manutention et les remboursements aux consommateurs en conséquence. L'an dernier, un centre de récupération de la province a fait l'objet d'un rajustement de plus de 70 000 \$. Cela pourrait également entraîner une poursuite judiciaire.

## ▶ LETTRES DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

On peut obtenir des lettres de paiement électronique par courriel. Veuillez transmettre votre adresse de courriel à [pauline@encorpatl.ca](mailto:pauline@encorpatl.ca) pour vous inscrire. Nous encourageons fortement à utiliser cette méthode efficace qui réduit la consommation d'énergie, qui améliore l'efficacité administrative et qui est économique pour le Programme de gestion des récipients à boisson.



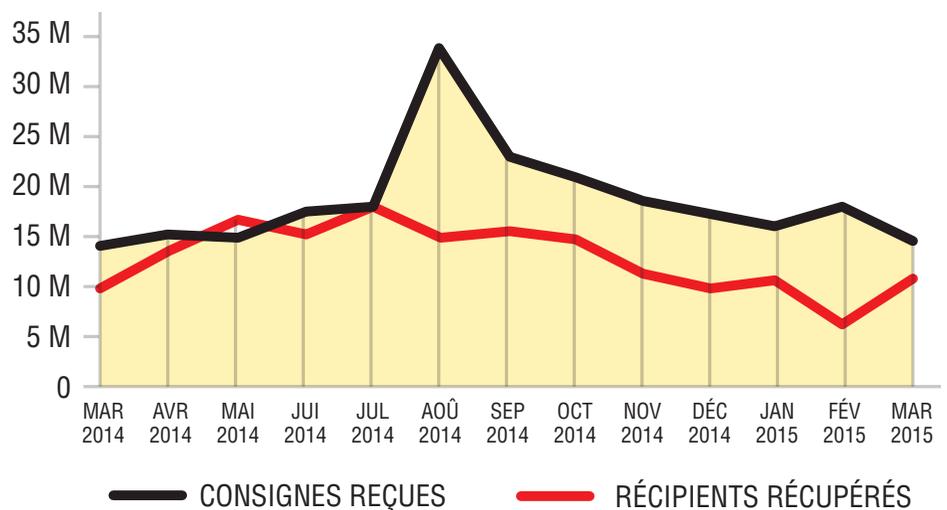
## ▶ NOUVEAU GOUVERNEMENT, NOUVELLE VISION?

Avec l'approche imminente du 25<sup>e</sup> anniversaire du Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick, nous saisissons encore mieux l'importance de gérer d'une manière plus ingénieuse et moins intensive en ressources!

Dans un discours sur l'état de la province, le nouveau premier ministre Brian Gallant a annoncé que le Nouveau-Brunswick doit mettre fin au statu quo. « Le statu quo est inacceptable. C'est clair. Vous pouvez le voir à l'échelle de la province. Le statut quo nous a donné le résultat que nous voyons aujourd'hui. » Nous pourrions devoir rappeler au nouveau gouvernement ce besoin évident de changement pour le Programme de gestion des récipients à boisson. Encorp Atlantique demande plus de collaboration de la part des parties prenantes, de meilleures normes pour les sites de collecte et des changements si essentiels à la définition même d'un récipient à boisson.

Bien que les centres de récupération doivent faire face à des coûts d'exploitation croissants, la majorité des efforts visant à changer la méthode de gestion des récipients pour recyclage après consommation au Nouveau-Brunswick n'ont pas donné les résultats escomptés. Le gouvernement doit créer les conditions favorables au changement. Si nous voulons aller de l'avant, faisons preuve d'ingéniosité, ménageons nos ressources et ciblons des objectifs de façon stratégique. Les distributeurs font preuve de leadership dans ce domaine depuis des années déjà, mais tous les gouvernements successifs de toutes les allégeances du Nouveau-Brunswick ont ignoré cet appel au progrès.

## ▶ BOISSONS NON ALCOOLISÉES VENDUES VERSUS RÉCIPIENTS RÉCUPÉRÉS



## ▶ SACS EXPRESS

Les sacs express seront mis à l'essai dans la région de Fredericton à compter de juin. Cet essai fait partie d'un passionnant projet de recherche sur le recyclage dirigé par Encorp, qui vise à améliorer les taux de recyclage dans la province en simplifiant le recyclage des récipients à boisson pour les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. On commencera par utiliser un sac express de taille moyenne (40) conçu pour contenir 40 récipients qui donnera droit à un remboursement de 2 \$. Les clients qui utiliseront ce service gratuit seront servis en priorité et pourront repartir rapidement avec leur argent en main. Nous prévoyons distribuer les sacs et inscrire les participants dès le mois de mai. Le nombre de ménages participants sera limité à 2 500. Les participants qui s'inscriront devront donner leur nom, leur numéro de téléphone et leur courriel. Nous demanderons aux participants de continuer de retourner leurs bouteilles de bière réutilisables dans la caisse et de ne pas les mettre dans le sac express.

